

Délibération n°25

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
5 juillet 2017

Date d'affichage
du compte-rendu :
19 juillet 2017

Objet :
Office du Tourisme de VOLVIC :
avenant à la convention

L'AN deux mille dix-sept, le 11 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 5 juillet 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents, ont donné pouvoir à :

- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M François CHEVILLE, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Claude BOILON
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Anne-Karine QUEMENER, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Lionel CHAUVIN
- Mme Danielle FAURE-IMBERT
- Mme Florence PLANE
- M Thierry ROUX
- Mme Catherine VILLER-MICHON

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance :

Mme Nicole PICHARD

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170711-
DELIB2017071125-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Rapport n°25 : Office du Tourisme de VOLVIC : avenant à la convention

Les trois ex-communautés de communes ont décidé, fin 2016, de proroger d'une année les conventions d'objectifs signées avec les Offices de Tourisme de Riom Limagne, de Châtel-Guyon et de Volvic afin de permettre l'exercice de leur mission pour l'année 2017.

En parallèle une réflexion a été engagée dans la perspective de création d'un nouvel Office de Tourisme à échelle du nouveau périmètre communautaire et intercommunautaire avec celui de Plaine Limagne.

Néanmoins l'année 2017 est une année nécessitant une implication forte des personnels des Offices de Tourisme pour mener à bien les missions classiques/annuelles et la surcharge de travail générée par les évolutions de territoire (la fusion des EPCI et la fusion des Régions).

Concernant l'OT de Volvic, une démarche avait également été engagée pour mettre en œuvre une période test en 2017 pour la création d'un Point Info Tourisme sur le site du Goulet, figurant parmi les 5 sites les plus fréquentés d'Auvergne, ceci afin de vérifier et d'anticiper l'évolution du site de l'OT actuel.

Cependant, l'Office de Tourisme de Volvic ne dispose aujourd'hui que d'un seul emploi salarié, renforcé par un saisonnier de juin à septembre pour la période estivale. Le bon fonctionnement de l'OT est de fait lié également à une très forte implication des bénévoles de l'association.

Aussi dans le cadre des missions identifiées ci-avant, les estimatifs suivants ont été réalisés :

- mission 1 : saisie des données pour l'outil APIDAE (base de données recensant l'ensemble des prestataires touristiques et la mise à jour en simultanée de leur activité : disponibilités, période de fermeture, tarifs...) mis en place par la Région Auvergne : 1 emploi pendant 7 semaines à temps complet soit un coût de 4 300 €,
- mission 2 : ouverture d'un Point d'Info Tourisme sur le site du Goulet du 03 juillet au 15 septembre sur une amplitude de 64 heures par semaine (de 10h à 19h du lundi au samedi, et de 13h à 18h30 le dimanche), du 10 juillet au 03 septembre, soit un contrat de 35 heures et un contrat de 30 heures pour un coût de 12 100 €.

Au vu de ces éléments, la commission tourisme a approuvé l'octroi d'une subvention complémentaire de 16 400 €, correspondant aux frais de personnel engagés pour ces missions.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve le versement d'une subvention supplémentaire de 16 400 € à l'Office de Tourisme de VOLVIC,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention correspondant.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme,
A Riom, le 12 juillet 2017
Le Président
Frédéric BONNICHON***



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170711-
DELIB2017071125-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017